



Le magazine qui garde le contact avec les salariés Bip & Go !

Édito

5

Voici venu le printemps 2017 avec son soleil, ses bourgeois et le nouveau Bip.M@g numéro 5



Depuis sa dernière parution, les élections professionnelles ont eu lieu chez Bip. Cela a permis de redistribuer les cartes en termes de représentativité syndicale. Certains syndicats ont disparu d'autres sont apparus avec tambours et trompettes. On allait voir ce que l'on allait voir.

La direction n'avait qu'à bien se tenir les vrais syndicalistes arrivaient !

« On dirait le SUD, ça dure pas longtemps » Aujourd'hui, ce sont les mêmes qui signent les accords. L'accord salarial dont seule la CFDT ne sera pas signataire et l'accord QVT que la CFDT ne signera pas non plus. Je vous invite à lire la déclaration CFDT faite lors des négociations salariales en page 2.

Entendons-nous bien ! ca n'est pas une tare que de signer des accords. Encore fallait-il en être conscient avant et ne pas le reprocher systématiquement à la CFDT.



Eh oui, c'est certainement plus facile de critiquer quand on n'est pas aux manettes ! Cela s'appelle le syndrome du tigre de papier*.

Bonne lecture !

Dominique LAQUERRIERE
Déléguée syndicale CFDT Bip&Go

***Tigre de papier** : Se dit d'une personne apparemment menaçante mais finalement inoffensive.

NAO 2017, pas question de se serrer la ceinture !



Côté syndicats, on a tout entendu ! On a tout lu lors de ces négociations salariales.

D'un côté certains voulaient une augmentation de 2%, d'autres de 3% et un quatorzième mois. Les enchères étaient ouvertes, « qui dit mieux ? » Tout ça pour finalement signer à 1,20% répartis ainsi :

0,90% en collectif et 0,30% en individuel.

Pour la CFDT, il n'est pas question de se serrer la ceinture ! Qu'est-ce qui justifie que l'augmentation salariale 2017 soit inférieure à 2016 ?

Les résultats sont-ils moins bons ? NON !

Du point de vue CFDT, Il faut que l'activité spécifique Bip soit reconnue dans le groupe Sanef. Bip vend du télépéage, elle n'exploite pas un réseau autoroutier ! De ce fait, il faut que les salariés Bip obtiennent des augmentations salariales en rapport avec cette activité. La direction se borne à ne pas vouloir donner une enveloppe supérieure à celles émises chez Sanef et Sappn, pourquoi ? Pour quelle raison ? Où est la logique ?

C'est pourtant cette même direction qui a décidé de séparer les activités en créant Bip&Go qui est un cas unique dans le secteur autoroutier.

La direction explique sa politique salariale en prévision d'une hypothétique baisse d'activité. Au vu de l'augmentation accordée pour 2017, alors que tous les indicateurs sont au vert, la CFDT n'ose imaginer ce que seraient les négociations salariales si l'activité devait effectivement baisser.

La CFDT n'était pourtant pas gourmande puisqu'elle a demandé une augmentation de 1,7%, comme en 2013. La direction a refusé. **Pour toutes ces raisons, la CFDT ne signera pas l'accord salarial 2017.**



NAO 2017, pas question de se serrer la ceinture ! (SUITE)

Vous trouverez ci-dessous, la déclaration CFDT faite lors de la négociation salariale 2017 :

VERBATIM

« Pour la 5^{ème} année consécutive, la CFDT demande une NAO propre à l'activité de Bip&Go. En effet, depuis 2012 nous entendons que nous sommes indépendants, et depuis 2012, les NAO BIP sont calées sur les NAO groupe. La CFDT est fatiguée d'entendre que la perception des péages, l'entretien du réseau et la vente de badges puissent répondre à une seule et même règle de rémunération. A l'attention de Monsieur Vieu plus particulièrement, qui n'était pas présent aux NAO précédentes, nous tenons à répéter que notre clientèle n'est pas captive. En clair, elle peut aller voir ailleurs. Contrairement à la majeure partie des autres salariés, ceux de BIP doivent en permanence chercher de nouveaux clients, sachant que le trafic autoroutier ne disparaîtra jamais, mais que les ventes de badges, elles,.....

Vous nous avez informés que le résultat d'exploitation escompté était de 6,2 millions d'euros. Le résultat réalisé est de 8 millions d'euros. Ce chiffre n'est pas dû au hasard et la CFDT pense plus que jamais que les salariés BIP doivent être reconnus et bénéficier d'une augmentation de salaire en rapport avec ces chiffres ».

Qualité de vie au travail (QVT)

L'accord QVT est directement issu de l'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 que la CFDT a soutenu. La CFDT attendait beaucoup de cette négociation, sa déception en est d'autant plus grande. En effet, comment ne pas être déçu quand le constat qui en est fait met en avant le fait qu'il s'agisse d'un engagement groupe pavé de belles intentions dont les bienfaits ne seront pas probants en réalité.

Théoriquement, la négociation relative à la qualité de vie au travail permet de réfléchir collectivement à l'amélioration des conditions de travail et au bien-être au travail. La CFDT se demande si on peut parler de qualité de vie au travail quand :

- On travaille avec des outils défectueux, des ordinateurs qui se plantent quotidiennement devant le client.
- Quand les agences ferment ou voient leurs horaires d'ouverture réduits, de façon aléatoire et à la dernière minute.

Pour la CFDT, la réponse est clairement NON !

Il ne peut pas y avoir qualité de vie au travail si le salarié ne peut pas fournir la qualité du service attendu. Il y a alors au contraire, de la frustration !

C'est pourquoi la CFDT ne signera pas l'accord QVT.



BULLETIN D'ADHÉSION
Face A

A REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT salarié(e) ou agent

Coordonnées personnelles (Appartement, chez...) (Bâtiment, entrée...) N° et voie (Lieu-dit...) Code postal Ville	Je soussigné(e), <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Coordonnées professionnelles (Appartement, chez...) (Bâtiment, entrée...) N° et voie (Lieu-dit...) Code postal Ville	adhere à la CFDT
Coordonnées de contact Téléphone domicile Téléphone mobile Mél personnel	

Nom
Prénom
(Nom de naissance)
Date de naissance

3 bonnes raisons
Nous rejoindre
Me faire conseiller
Être entendu
Participer

realiser nos motivations sur le bulletin de salaire

POURQUOI ADHÉRER À LA CFDT ?

Plus forts, plus nombreux, adhérez à la CFDT Bip&Go !

La première fonction de la CFDT est de défendre et d'étendre les droits de tous les salariés : emploi, salaire, conditions de travail, protection sociale, égalité professionnelle, respect de la dignité de chacun.

La CFDT est une force. C'est la première organisation syndicale française par le nombre d'adhérents : 814 363 fin 2008. Elle est composée de près de 1 500 syndicats actifs et représentatifs dans tous les secteurs professionnels. La CFDT est nationalement en progression constante dans les élections professionnelles : comités d'entreprises, délégués du personnel, conseils de prud'hommes, organismes paritaires...

45,8 % des adhérents à la CFDT sont des adhérentes, ce qui place la CFDT dans les toutes premières places en Europe en matière de féminisation des syndicats.

La CFDT développe la solidarité. Elle agit pour briser les frontières entre ceux qui ont un emploi et ceux qui en sont privés, entre les différentes catégories de salariés, entre les générations.

La CFDT est démocratique. Elle écoute, informe, interroge, associe chaque adhérent -et à travers eux tous les salariés- à l'élaboration de ses propositions et aux actions qui les font aboutir.

La CFDT agit pour l'émancipation. Elle offre aux salariés, à travers leur acte d'adhésion, la possibilité de participer à leur devenir individuel et collectif. Elle se bat pour le droit à la dignité, le respect des droits de l'homme et la défense des libertés.

En adhérant à la CFDT, vous choisissez :
- un syndicat fort, efficace, démocratique, ambitieux,
- un syndicat où vous avez toute votre place.



1er :

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

[HISTORIQUE] LA CFDT PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE DU PRIVÉ !

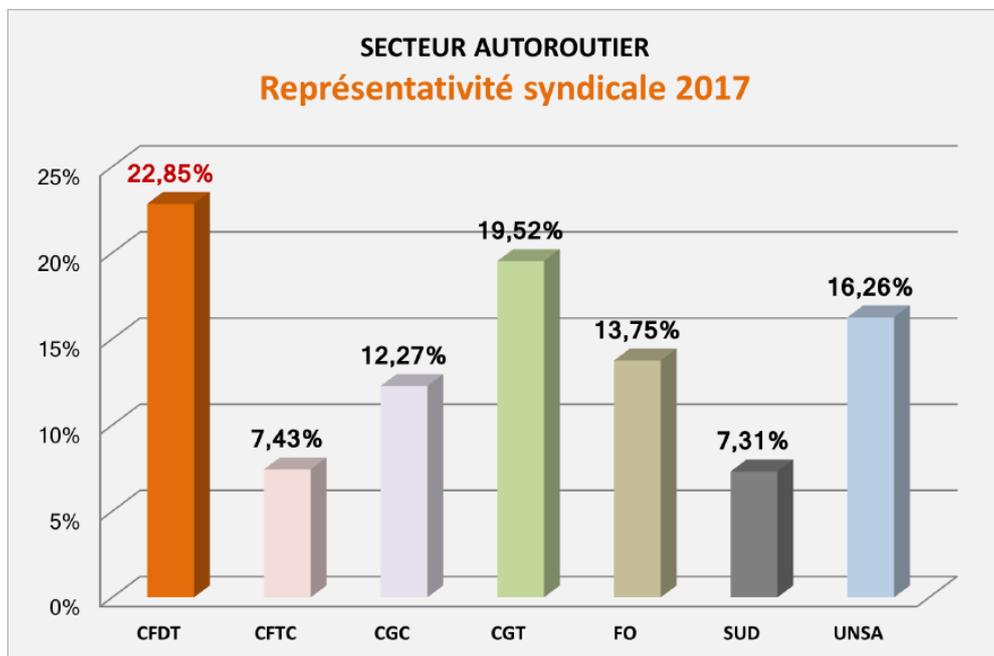
C'est historique : la CFDT devient la première organisation syndicale des salariés du privé, à l'issue du deuxième cycle de représentativité.

C'est un séisme dans le paysage syndical. Attendu, annoncé, espéré, mais non moins historique. La deuxième mesure de la représentativité des organisations syndicales du secteur privé – qui agrège les résultats du premier tour des élections DP-CE dans les entreprises de plus de onze salariés, les élections TPE et dans les chambres départementales d'agriculture – hisse la CFDT en tête des organisations syndicales représentant les salariés du secteur privé, à 26,37 %. Elle progresse ainsi de 0,37 point, mais surtout de 62 741 voix. Elle devance la CGT qui, à 24,85 %, est reléguée en deuxième position –

Une situation inédite depuis la constitution de cette organisation en 1895.

ET AUX AUTOROUTES ? Bonne nouvelle : en ce qui concerne le secteur autoroutier, la CFDT progresse encore. Elle passe désormais largement en tête, confirmant ainsi une tendance nationale qui s'affirme de jour en jour.

En voici les résultats :



Ces chiffres ne prennent pas en compte les dernières élections qui se sont déroulées dans le secteur autoroutier en 2017 (à savoir SAPN et APRR), et qui ont vu là aussi une forte poussée en faveur du vote CFDT.

➔ Les organisations syndicales n'ayant pas atteint 8% (CFTC et SUD) ne sont plus représentatives. Elles ne siègeront plus !

Pour rappel, il s'agit de la branche où les conventions collectives sont négociées ou révisées ainsi que les rémunérations annuelles garanties, etc.

Et dans le groupe SANEF ?

La CFDT est la 2^{ème} organisation syndicale dans le groupe SANEF avec 17,01% des voix.

La CFE-CGC 1^{ère} avec 18,64% des voix.

La CGT-FO 3^{ème} avec 16,36% des voix.

SUD 4^{ème} avec 12,94% des voix.

La CGT 5^{ème} avec 12,69% des voix.

L'UNSA Autoroutes 6^{ème} avec 12,44% des voix.

La CFTC 7^{ème} avec 9,92% des voix. Faisant moins de 10%, elle n'est plus représentative.